





Avec Jacqueline Fraysse, députée du 92, et Patrick Jarry, maire de Nanterre

## POUR LE LOGEMENT SOCIAL

### EXIGEONS L'APPLICATION DE LA LOI SRU

Lundi 13 décembre à 12h sur l'esplanade de la D

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée **SRU**, a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Son article 55 impose à toutes les communes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux pour permettre à chacun de se loger et de vivre dans une ville plus de mixité sociale en matière d'habitat. Malgré tout, on assiste à une érosion continue des logements à loyers accessibles, tant privés que sociaux, et le droit au logement n'est toujours pas garanti pour tous.

Les lois de décentralisation font jouer aux maires un rôle central dans le choix du type de constructions à construire. Elles conditionnent les populations nouvelles qui vont venir dans leur commune. Pour accueillir les populations modestes dans sa ville, les logements ne suffisent pas ; il faut aussi des services sociaux, avoir une politique sociale... donc un budget avec des dépenses nouvelles pour une population souvent peu ou non résidente. **Ce sont les villes déjà dotées d'un parc significatif de logements sociaux qui, face à l'impasse des besoins, en construisent de nouveaux.** Les autres villes moins dotées en logements sociaux ne peuvent quasiment d'en construire.

#### DANS LES HAUTS DE SEINE ...

14 communes sont hors la loi, dans le tiercé de tête : Neuilly avec 3,58% de logements sociaux, Vaucresson 4,16%, Ville d'Avray 5,93% (au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Dans 4 communes dont Bagneux, Gennevilliers et Nanterre (communes de gauche) la part de logements sociaux dépasse les 50% (au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Des communes passées à droite, comme Suresnes, ont encore un pourcentage honnête de logements sociaux mais la part du logement locatif social baisse chaque année.

Questions :

Qu'en est-il des principes républicains d'égalité, de solidarité et de justice sociale ? Est-ce admissible que des élus de la nation ne respectent pas la loi de la République et acceptent de fait l'exclusion d'une partie de la population mal ou pas logée ?

Toutes les orientations du pouvoir actuel conduisent à la ghettoïsation des territoires. De plus en plus de personnes ne trouvent pas à se loger.

Construire des logements sociaux intégrés au sein des communes, c'est lutter contre les inégalités et la violence en favorisant la mixité sociale. L'effort doit être partagé par chaque ville et il est inadmissible que des maires ne respectent pas la loi !

